

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2018.**

### **Présents :**

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Alain CARRERA, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bernard HOFFMANN, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Didier SARDA.

### **Procurations :**

Daniel BOA a donné procuration à Christine BOUVIER, Gérard ACHARD a donné procuration à Stéphane DUCLOS, Noëlle CAREL-LAMARCA a donné procuration à Claire GATELLET, Roselyne CHARREL a donné procuration à Marcel MANIGLIER, Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Mickaël GAMICHON a donné procuration à Alain CARRERA.

### **Excusés :**

Martine LAVAL, Christiane MICHARD, Danielle ROCHET, Chantal VAUTIER, Pierre BISE, Philippe CUILLERY, José TRIGANCE.

**Secrétaire de séance : Alain CARRERA.**

**Début de la séance : 20 h 00.**

***Les procès-verbaux des séances précédentes du Conseil Municipal des 23 avril et 28 mai 2018 sont approuvés sans observation.***

**n° 44/2018****OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

**Non préemption**

- \* D.I.A n° 01/2018 U parcelle n° 515 – section AD - lieu-dit « 287, route de Bluffy »,
- \* D.I.A n° 02/2018 U parcelle n° 705a – section AL - lieu-dit « Vers la Chapelle»,
- \* D.I.A n° 03/2018 U parcelle n° 1313 – section B – lieu-dit « Chemin de la Marguillière»,
- \* D.I.A n° 04/2018 U parcelles n° 88 ; 89 – section AH - lieu-dit « Rue du Moulin »,
- \* D.I.A n° 05/2018 U parcelles n° 102 ; 95 – section AL - lieu-dit « 117 rue du Nant d'Oy» et « Angon »,
- \* D.I.A n° 06/2018 U parcelles n° 916 ; 917 ; 923 ; 928 ; 930 ; 931 et 936 – section AL - lieu-dit « Clos devant en haut »,

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de ces décisions du Maire.

**n° 45/2018****OBJET : Présentation des comptes de la SAEM du développement de Montmin pour l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 -**

Les comptes de la SAEM pour l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 sont présentés. Ils font ressortir une faible activité due à un faible enneigement et peu de jours d'ouverture.

Bien qu'il s'agisse de la deuxième saison délicate consécutive, la situation n'est pas inquiétante. Nous savons d'ores et déjà que la saison suivante a été bonne.

Aujourd'hui, malgré le léger déficit d'exploitation, la santé financière de la SAEM est bonne et le restera tant que le bénévolat continuera avec le même engouement.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la présentation des comptes de la SAEM du développement de Montmin pour l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017.

**n° 46/2018****OBJET : Présentation du rapport d'activités de la SAMETT pour l'exercice 2017 -**

Conformément à la réglementation, présentation est faite du rapport d'activités 2017 et ses principaux indicateurs financiers de la SAMETT.

Suite à une nouvelle très belle saison, les résultats sont bons et similaires à l'exercice précédent.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de cette présentation.

*Monsieur Didier SARDA précise qu'il serait opportun de recevoir le document relatif au bilan sous sa forme classique.*

**n° 47/2018**

**OBJET : Subventions 2018 aux associations -**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de voter le montant des subventions allouées aux diverses associations, au titre de l'exercice 2018.

Monsieur Ludovic LAFLEUR, Maire Adjoint, chargé des Associations rappelle que toutes les associations ont été invitées à présenter leurs comptes et bilans.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** les montants suivants :

STRUCTURES	Montants	VOTE du conseil municipal
Amicale des anciens combattants de Talloires	1 700,00 €	Adopté à l'unanimité
Associations des parents d'élèves	5 076,00 € (36 € x 141 élèves)	Adopté à l'unanimité ; (moins 1 abstention : Bettina GARBEROGLIO)
Les Amis de la Tournette	1 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Banque Alimentaire de Haute Savoie	220,00 €	Adopté à l'unanimité
Bibliothèque pour tous de Talloires	1 122,00 €	Adopté à l'unanimité
Le Centre Animation de Menthon	900,00 €	Adopté à l'unanimité
Cercle Nautique de Talloires	8 500,00 €	Adopté à l'unanimité ; (moins 1 abstention : Didier SARDA)
Coopérative scolaire	1 800,00 € (soit 300 € pour 6 classes)	Adopté à l'unanimité

STRUCTURES	Montants	VOTE du conseil municipal
La Glisse Berthollet	1 296,00 €	Adopté à l'unanimité : (moins 1 abstention : Bernard HOFFMANN)
Association de la prévention routière	100,00 €	Adopté à l'unanimité
Tennis Club de Menthon	720,00 €	Adopté à l'unanimité
Tennis Club de Talloires	700,00 €	Adopté à l'unanimité
Echo des dents de LANFON	350,00 €	Adopté à l'unanimité
ADATEEP	50,00 €	Adopté à l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers R.P.S	1 500,00 €	Adopté à l'unanimité
Les Amis du Prieuré de Talloires	600,00 €	Adopté à l'unanimité
Maison Familiale Rurale Saint-Laurent	36,00 €	Adopté à l'unanimité
Maison Familiale Rurale Bonne	36,00 €	Adopté à l'unanimité
Association du Sourire	72,00 €	Adopté à l'unanimité : (moins 1 abstention : Didier SARDA)

**n° 48/2018**

**OBJET : Adressage – Commune déléguée de Montmin -**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une délibération a été prise en mai 2016 pour lancer la procédure d'adressage à Montmin et fixer la dénomination des voies. Depuis, le cabinet CICL a travaillé sur le dossier et fait ses remarques. Comme vu avec les élus de la commune déléguée de Montmin, plusieurs modifications étaient à opérer, essentiellement :

- Suppression de la route du chef lieu, soit sur la RD42, uniquement sur la partie du Bourg de Montmin. Cette dénomination était source de difficulté ;
- Parallèlement la Route de Faverges a été prolongée pour reprendre l'ancien tracé de la route du Chef Lieu ;
- Des précisions étaient également à apporter, comme la place et la rue de l'Eglise, pour lesquelles il était opportun de préciser qu'il s'agissait de l'Eglise de Montmin ;
- Quelques prolongements de route ont également été opérés : Col de l'Aulp, de la Tournette, de la Rochette et du Mont.

Le plan mis à jour proposant les dénominations et numérotations des rues à Montmin est soumis à validation. Par ailleurs, la mise en place des panneaux se fera, nous l'espérons, en fin d'année ou au plus tard au printemps prochain.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**VALIDE** le plan mis à jour proposant les dénominations et numérotations des rues à Montmin, tel qu'annexé à la présente délibération.

**n° 49/2018**

**OBJET : ONF - Etat d'assiette 2018 des coupes de bois en forêt communale de Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'inscrire la parcelle n° 8 à l'état d'assiette 2018 (délibération n° 51-2017).

Suite à l'infructuosité de la vente, l'Office National des Forêts propose de maintenir la coupe en modifiant le mode de vente. Le mode de vente publique à l'unité de produit est suggéré.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier le mode de commercialisation de la parcelle n° 8 en la proposant à la vente publique à l'unité de produit.

**n° 50/2018**

**OBJET : ONF - Etat d'assiette 2019 des coupes de bois en forêt communale de Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire expose la proposition de l'ONF pour l'état d'assiette des coupes en 2019 :

**Forêt communale de Talloires :**

**ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARQUER EN 2019 PROPOSEES PAR L'ONF :**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe	Année de passage	Destination	Mode de vente	Mode de mise à disposition	Conditions d'inscription de la coupe
15	Irrégulière	295	4,4	Réglée	2019	Vente	Vente publique en bloc	Sur pied	
16	Irrégulière	845	11	Non Réglée	2019	Vente	Vente publique en bloc	Sur pied	Condition technique d'exploitabilité et de desserte

## Forêt communale de Montmin :

### ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARQUER EN 2019 PROPOSEES PAR L'ONF :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe	Année de passage	Destination	Mode de vente	Mode de mise à disposition	Conditions d'inscription de la coupe
13	Irrégulière	715	13	Réglée	2019	Vente	Vente publique en bloc	Sur pied	

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 comme ci-avant exposé ;

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées comme exposé ;

**PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation pour les coupes inscrites ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied ;

**VALIDE** le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de «Vente et exploitation groupées » (VEG) sera rédigée ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;

**AUTORISE** l'ONF, en cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF, à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

### **n° 51/2018**

**OBJET : Mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison des Congrès -**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est finalement proposé d'ajourner ce sujet à une séance ultérieure du conseil municipal.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**AJOURNE** le point relatif à la mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison des Congrès à une séance ultérieure du conseil municipal.

*Point divers évoqué lors de la réunion publique du conseil municipal :*

*Il a été décidé à l'unanimité de remplacer le véhicule 4 x 4 issu de la flotte automobile de Montmin.*

**FIN de la séance : 21 h 40.**

(Annexé à la délibération n°48-2018)



EA 1 17000

Source : IGN - Données extraites de S27-74

CC-BY (mise à jour 2018)

